



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 05/10/2023

**DELIBERATION N°07
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

Carte 1 : GEMAPI hors digues

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Aouste-sur-Sye, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mmes Martine CHARMET, Agnès JOUBERT (suppléante de Eric PHELIPPEAU) ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON ; MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Christophe LEMERCIER), Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

ESPELIA : Sébastien LOUCHE

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

Etaiement excusés :

Conseil Départemental : M. Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOULLE, Jean SERRET, Cyrille VALLON

OBJET : TRAITEMENT DE L'ANCIENNE DECHARGE DE VERCHENY

Avenant à la convention de mandat entre le SMRD et la commune de Vercheny

Monsieur le Président rappelle que le SMRD a procédé au traitement des anciennes décharges présentes en bord de Drôme sur les communes de Pontaix et Vercheny. Ces travaux sont terminés depuis le mois d'avril 2023 et ont fait l'objet d'une inauguration officielle le 7 juillet 2023.

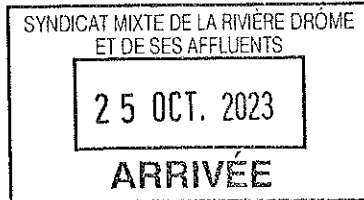
Il indique que les travaux réalisés sur la commune de Vercheny, qui ont bénéficié d'une subvention de 80% dans le cadre d'un appel à projet du Plan de relance de l'Etat, sont aujourd'hui soldés à hauteur de 346 695,12 € HT, soit en dessous du montant prévisionnel estimé à 483 420.00 € HT.

Il précise que, dans le cadre d'une convention de mandat, il était prévu une participation financière de la commune de Vercheny à hauteur de 50 000.00 €.

Au vu du bilan financier de l'opération, il est proposé au comité syndical d'ajuster la participation de la commune de Vercheny au montant réel des dépenses, soit une participation de 35 858,58 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à L'UNANIMITE comprenant une abstention :

- DÉCIDE de proratiser le montant de la participation de la commune de Vercheny pour les travaux d'évacuation des déchets de l'ancienne décharge de Vercheny, soit un montant de 35 858,58 €,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de la convention de mandat pour les travaux d'extraction des déchets de l'ancienne décharge sur la commune de Vercheny,
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER